

Grande tension autour du Park Hyatt Vendôme

PAR DAN ISRAEL

ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 15 OCTOBRE 2018

En grève depuis le 25 septembre, les 80 employés du palace de la très chic rue de la Paix sont toujours mobilisés. Depuis vendredi, ils ont essuyé un affrontement avec des vigiles, ont été repoussés par la police, et ont été déboutés de leurs demandes par la justice.



© D.I.

La situation est à la fois confuse et tendue autour du palace Park Hyatt Vendôme ce lundi 15 octobre. Des représentants des quelque 80 employés de l'hôtel en grève depuis le 25 septembre (issus de l'entreprise de nettoyage sous-traitante STN ou directement salariés par l'hôtel) sont à nouveau présents devant la porte principale – fermée – de l'hôtel, dans la très chic rue de la Paix (II^e arrondissement de Paris).

Ils manifestent, comme les jours précédents, malgré l'interdiction de la préfecture de police, qui leur a seulement accordé le droit de le faire de l'autre côté du trottoir. « On a du mal à comprendre ce qu'il se passe, ce qu'on attend de nous, ou si le droit de grève est maintenu en France », s'enflamme Sameh Hamouda, le délégué syndical CGT de l'hôtel.

L'action de ce lundi fait suite à quatre jours de tension extrême. Vendredi en début d'après-midi, une trentaine de policiers en tenue anti-émeute ont évacué les grévistes de devant la porte de l'hôtel, les contenant à un coin de la rue. Quelques heures plus tôt, vers huit heures du matin, deux grévistes avaient été assez sérieusement blessés devant l'entrée

du personnel, après un accrochage avec le service de sécurité, qui tentait de faire entrer des femmes de ménage remplaçantes pour nettoyer les chambres.

Les deux hommes, évanouis, avaient été évacués par les pompiers, et hospitalisés. Selon la CGT, le premier est sorti de l'hôpital après quelques heures, avec 15 jours d'interruption de travail (ITT), et le second est resté en observation jusqu'à dimanche, et a obtenu un certificat d'ITT de 25 jours.

En parallèle, la CGT a subi une déconvenue judiciaire : elle avait saisi le tribunal de grande instance de Paris pour se voir reconnaître le droit de faire grève au sein de l'hôtel. Selon l'AFP, elle a été déboutée vendredi après-midi. Le tribunal estime qu'il n'y a pas d'entrave au droit de grève et que seuls les délégués du personnel ont le droit de pénétrer dans l'hôtel, accompagnés par des responsables de l'hôtel. Le juge a aussi ordonné aux grévistes de « cesser tout agissement d'entraves à la liberté des salariés » ne participant pas au mouvement de grève, et donc d'arrêter de leur bloquer l'accès à l'hôtel.

La CGT a fait appel. De leur côté, la direction de l'hôtel et STN ont fait savoir qu'elles allaient porter plainte pour entrave à la liberté de travailler de leurs employés. Sameh Hamoudah indique que le syndicat entend continuer à manifester juste devant l'hôtel, et qu'il ne compte toujours pas laisser entrer les femmes de ménage remplaçantes.

Nous republions ci-dessous notre reportage devant l'hôtel, paru le 11 octobre :

Escortée par un réceptionniste prévenant, une cliente, le visage fermé, se faufile par une petite porte latérale et guide sa fille, valise dans une main, vers la berline qui patiente dans la rue. Autour d'eux, l'ambiance est loin d'être celle, calme et huppée, qui berce habituellement les clients du palace parisien Park Hyatt Vendôme, dans la rue de la Paix (II^e arrondissement).

Depuis deux semaines, la direction de l'hôtel et ses clients doivent composer avec de bruyants voisins, qui campent de façon ininterrompue devant les portes

du palace : environ 80 de ses propres employés, principalement des femmes, se relaient jour et nuit pour noyer la rue sous un flot de sifflets, de sirènes, de tambours plus ou moins improvisés, et de chants de lutte. Le sol est juché de lambeaux de papier journal et une pancarte placardée sur la porte principale, fermée depuis le début de la grève, clame : « *La lutte des classes, c'est ici !* »

Ce mercredi 10 octobre, ces employés de l'hôtel sont en grève, appuyés par la CGT, et entendent bien le faire savoir. Certains clients de l'hôtel sortent pour prendre des photos, ou entament la conversation, voire alimentent la caisse de grève, sur la table qui offre oranges, jus de fruits et Nutella en guise de petit déjeuner. D'autres agissent comme si de rien n'était, et attendent, stoïques, la voiture qu'ils ont commandée.



© D.I.

L'équipe de l'hôtel est composée d'environ 300 personnes, dont 80 employées par l'entreprise sous-traitante de nettoyage STN Groupe. 70 d'entre eux sont mobilisés, réclamant d'être intégrés à l'équipe internalisée de l'hôtel. Ils sont accompagnés d'une dizaine d'employés déjà directement salariés par Hyatt, qui demandent pour leur part une revalorisation d'environ 30 % de leur salaire.

À coup de manifestations festives, de repas partagés avec les passants dans la rue et de déclarations percutantes, les grévistes ont attiré l'attention des médias. Leurs revendications ont été reprises **par l'AFP, dans Libération, sur France Culture ou sur le Bondy Blog**. Le symbole est, il est vrai, frappant. Les salariés, bien organisés, réclament des augmentations de leurs salaires qui s'échelonnent de 1 300 à 1 900 euros net par mois, devant un établissement proposant ses chambres doubles à des tarifs entre 1 000 et 3 000 euros la nuit, et dont les suites se monnaient environ 15 000 euros.

« *Tout le monde est solidaire, on a le sourire, c'est super !* », s'enthousiasme Katia, voix noyée sous les percussions et les sifflets. Depuis huit ans, elle travaille comme gouvernante à l'hôtel, en charge de superviser les femmes de chambre. Elle décrit une division des tâches bien rodée : « *Les personnes employées par le sous-traitant sont celles qui assurent tout le nettoyage, dans les chambres comme dans les espaces communs de l'hôtel. Les salariés intégrés, eux, sont techniciens, plongeurs, ou gèrent le room service.* »

Les salariés sous-traitants ne demandent pas un meilleur salaire : deux grèves précédentes, **en 2013 et 2014**, leur ont déjà **assuré une augmentation** à environ 1 900 euros net par mois, primes comprises, et le remboursement à 100 % de la carte de transports (la loi oblige les employeurs à en rembourser la moitié). Le problème est ailleurs. « *L'intégration, c'est du respect en plus*, dit Katia. *Les personnes en sous-traitance ne sont pas invitées aux fêtes de Noël, nous n'avons pas droit aux avantages des autres salariés, comme des nuits d'hôtel gratuites, et les salariés intégrés ne nous considèrent pas. Lorsqu'ils organisent des petits déjeuners d'équipe, c'est comme si nous étions invisibles.* »

Les employés du nettoyage demandent aussi l'ouverture d'un compte pénibilité et une diminution des cadences : une femme de chambre doit nettoyer neuf à neuf chambres et demie par journée travaillée, quand, dans les autres palaces, « *c'est plutôt sept chambres* », assurent plusieurs manifestantes. « *On fait le boulot sale, le plus dur, et il bénéficie à tout le monde ici. Si l'endroit est sale, les clients ne viendront pas. Notre travail doit être reconnu par l'entreprise* », clame Engracia, femme de chambre depuis sept ans.

En désignant la plaque arborant les cinq étoiles du palace, sur la façade, Fares, valet de chambre, glisse : « *Les étoiles, c'est nous qui les leur apportons.* » Il explique qu'en sept ans de service à l'hôtel, il en est à son septième employeur sous-traitant différent. « *À chaque appel d'offres, ils peuvent retenir une société différente*, explique-t-il. *Et ces sociétés*

doivent garder les salariés, mais arrivent avec de nouvelles procédures, de nouvelles conditions, un autre matériel. Et nous on reste, à leur merci. »

La CGT rappelle que le Park Hyatt Vendôme est le « *seul palace* » parisien dont le service « hébergement » (femmes et valets de chambre, équipiers, gouvernantes) est sous-traité, et que sur les sept hôtels gérés par le groupe en France, quatre assurent ces services en interne. La direction du palace répond à Mediapart que sous-traiter l'entretien « *fait partie du modèle économique des hôtels de la chaîne Hyatt* », et en tout cas de cet établissement, qui « *n'entend pas revenir sur ce point* ». Elle souligne aussi qu'un arrêt de la cour d'appel de Paris, datant de novembre 2017, a confirmé que ce procédé était légal.

Les grévistes craignent aussi les conséquences des ordonnances réformant le droit du travail. Depuis celles-ci, les salariés d'un sous-traitant ne peuvent plus être élus représentants du personnel dans l'entreprise où ils sont mis à disposition. Les employés concernés du Park Hyatt demandent donc de pouvoir désigner plusieurs « *délégués de proximité* », qui seraient disponibles pour les membres du service de nettoyage de l'hôtel. Mais chez STN, le sous-traitant, c'est la CFDT qui est majoritaire, et ne semble pas prête à installer des délégués CGT sur place.

La tension grandit jour après jour

Une dizaine de salariés « *internalisés* » participent également au mouvement. Eux demandent principalement une revalorisation de leurs salaires, pour rattraper ceux des personnes employées en sous-traitance, justement. Montant la garde devant l'entrée à l'arrière du bâtiment, Sameh Hamouda, technicien de maintenance et délégué syndical CGT, rappelle que « *cela fait des années qu'on fait part de nos demandes, à chaque réunion officielle avec la direction* ».

Avec huit ans d'expérience, lui est payé 1 580 euros net, et la plupart de ses équipiers 1 500 euros, l'équivalent du Smic hôtelier (10,5 euros de l'heure). Un plongeur présent depuis sept ans dans l'établissement émarge à 1 300 euros, sans avoir bénéficié d'aucune augmentation individuelle. Tous demandent une revalorisation de 3 euros de l'heure.

« Nous sommes payés comme dans un hôtel classique, alors que nous sommes dans un palace, avec des clients beaucoup plus exigeants, et une direction bien plus pointilleuse, souligne Sameh Hamouda. Les contrôles de notre travail sont quotidiens, et les convocations sont très régulières pour nous reprocher ce qui n'est pas effectué parfaitement. » Face à ces revendications, la direction se borne à rappeler que les négociations annuelles, comme prévues par la loi, ont bien lieu, et que les prochaines débiteront en janvier.

Le syndicaliste assure ne pas vouloir « *casser la gueule à Hyatt* » : « *On espère que l'hôtel continuera à faire des bénéfices, et qu'il en fera même plus, car cela paye nos salaires*, sourit-il. Pour nous, la grève c'est le dernier recours. » Sur place, la situation n'en est pas moins tendue. Selon Sameh Hamouda, le taux d'occupation de l'hôtel est bas, environ 60 % des chambres sont libres, et la direction ne loue plus celles donnant sur la rue de la Paix, en raison du bruit continu.

Les grévistes préviennent qu'ils resteront aussi longtemps qu'ils le pourront, et ils en ont les moyens. Outre la caisse de grève, ouverte aux passants et aux soutiens, et **leur cagnotte en ligne**, modeste pour le moment, ils bénéficient du soutien de la CGT, qui leur verse 42 euros par jour de grève (plus de 1 200 euros pour un mois complet, donc).



© D.I.

Depuis le deuxième jour de grève, les grévistes n'ont pas le droit d'entrer dans l'hôtel, au motif qu'ils ont fait trop de bruit, voire « *agressé* » des clients, le premier jour dans le hall. La CGT a donc attaqué l'entreprise en référé (la procédure d'urgence) pour obtenir le droit que ses délégués puissent pénétrer dans les locaux de

l'entreprise dont dépend leur mandat. L'audience au tribunal de grande instance de Paris a eu lieu mercredi, et le jugement devrait être rendu vendredi 12 octobre.

De son côté, l'hôtel et son sous-traitant reprochent aux manifestants d'empêcher l'entrée des salariés appelés en renfort pour les remplacer au nettoyage des chambres. Si organiser un piquet de grève est légal, interdire l'accès à d'autres employés ne l'est en revanche pas. La façon dont l'hôtel tente de faire entrer ces remplaçants est une source vive de conflits depuis le début de la mobilisation. Les grévistes racontent que STN envoie des femmes de chambre en taxi, « à 3 ou 4 heures du matin », ou leur conseille de se faire passer pour des clientes de l'hôtel.

Mercredi matin vers 8 heures, la quinzaine d'agents de sécurité recrutés pour « sécuriser » les abords de l'hôtel sont vigoureusement intervenus pour cadrer les grévistes pendant que plusieurs agents de nettoyage entraient dans l'hôtel. Sous le choc, Engracia ne cache pas sa « colère ». « Ils nous ont agressés ! Les vigiles tentent de casser la grève, alors que nous ne sommes ici pour agresser personne, je refuse ces méthodes ! », lance-t-elle.

Dans chaque chambre, la direction de l'établissement a déposé une feuille expliquant simplement que les grévistes « protestent contre les conséquences des ordonnances du président Macron » et que l'hôtel fait tout ce qu'il peut pour régler la situation. Pourtant,

aucune réunion, aucune négociation n'a eu lieu pour le moment, ce que les grévistes assimilent à « *un manque de respect* ».

Les relations avec les clients sont variées, certains étant allés jusqu'à jeter de l'eau ou des boulettes de papier toilette trempé sur les militants. D'autres leur glissent des pourboires, comme si de rien n'était. Quant aux commerçants de la rue, souvent des bijoutiers et des vendeurs de prêt-à-porter, leur tolérance est mise à rude épreuve. Les grévistes racontent qu'après quelques jours de bienveillance, les employés de boutique se montrent de moins en moins bien disposés. Le matin même, une responsable de la boutique Tiffany est venue demander qu'on fasse moins de bruit dans l'après-midi, parce qu'elle attendait la visite d'une cliente importante. Et un homme bien mis est venu, au nom de l'association des commerçants, dire tout le mal qu'il pensait du mouvement.

Une lettre anonyme a également été remise au piquet de grève. Le ton est menaçant, dénonçant leur action « *prenant en otage des milliers de salariés de la rue de la Paix* » et le « *bruit permanent qui rend fou* », leur reprochant d'être devenus « *des oppresseurs des travailleurs* ». Le courrier n'a pas vraiment ému les militants, qui préfèrent retenir le soutien des passants. Au rythme frénétique des tambours, l'un d'eux improvise une danse, les bras levés, avec des employées grévistes, tout sourire. Il est acclamé.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitani ; Société Ecofinance, Société Doga, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.